

DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONE

- Limite de zone ou de secteur

- Les zones urbaines multifonctionnelles**
 - UAa Zone urbaine dense : le bourg
 - UAb Zone urbaine pavillonnaire

- Les zones urbaines économiques**
 - UX Zone d'activités économiques diversifiées

- Les zones urbaines d'équipements collectifs**
 - UE Zone d'équipements de superstructure et de services urbains

- Les zones à urbaniser à vocation principale d'habitat**
 - 1AU Zone multifonctionnelle à urbaniser sous condition
 - 2AU Zone multifonctionnelle à urbaniser à long terme

- Les zones à urbaniser à vocation principale d'activités**
 - 1AUx Zone à urbaniser sous condition destinée aux activités économiques
 - 2AUx Zone à urbaniser à long terme destinée aux activités économiques

- Les zones agricoles et naturelles**
 - A Zone agricole protégée
 - N Zone naturelle et forestière protégée
 - Nc Secteur couvrant le camping Talucat
 - Ne Secteur naturel à restaurer et à ouvrir au public
 - Nf Secteur naturel protégé en bordure des principaux cours d'eau
 - Nh Secteur ponctuellement bâti à constructibilité limitée
 - Nq Quartiers arials isolés constructibles sous conditions
 - Np Secteur à préserver en raison de l'existence d'éléments patrimoniaux

DISPOSITIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

- Zone de risque feux de forêt (bande de 12 m de large) soumise à des conditions particulières
- Périmètre de protection autour de captage d'eau potable
- Espace paysager de plantations imposées par le règlement
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Eléments bâtis ou paysagers faisant l'objet de prescriptions spéciales édictées par le règlement
- Zone archéologique (consultation du Service Régional de l'Archéologie)

DISPOSITIONS ET INTENTIONS OPERATIONNELLES

- Emplacement réservé (voir tableau ci-contre selon numéro de repérage)
- Servitude de mixité de l'habitat imposée aux opérations

DISPOSITIONS RELATIVES A LA CONSTRUCTIBILITE

- Marge de recul graphique à respecter (cotations)

Département des Landes
Commune de Saint Paul en Born

PLAN LOCAL PLU D'URBANISME

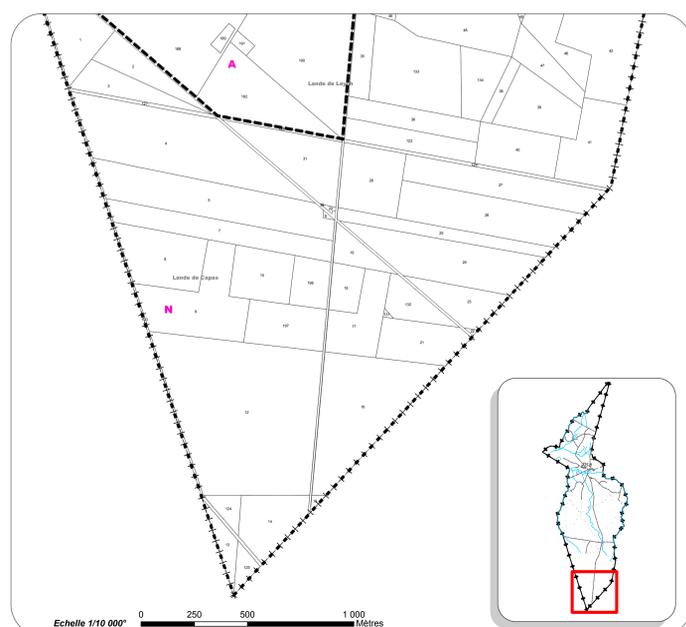
REGLEMENT
DOCUMENT GRAPHIQUE
Pièce 3.2.4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2011

La Maire Jacques LAMOTHE

PARTIE SUD
Echelle 1/5000'

0 125 250 500 Mètres



Número de repérage	Destination	Bénéficiaire	Largeur (voies)	Surface (en m²)
A1	Création d'une voie publique	Commune de Saint Paul en Born	10 m	428
A2	Création d'un passage piéton	Commune de Saint Paul en Born	5 m	282
A3	Création d'un passage piéton	Commune de Saint Paul en Born	3,5 m	213
A4	Création d'un passage piéton	Commune de Saint Paul en Born	5 m	11199
A4	Création d'une voie publique	Commune de Saint Paul en Born	12 m	2200
A5	Création d'une voie publique	Commune de Saint Paul en Born	12 m	1439
B1	Création d'installations sportives et de loisirs	Commune de Saint Paul en Born		11541
B2	Création d'un cimetière	Commune de Saint Paul en Born		19827